

Un plan climat inféodé aux marchés financiers

Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, a présenté jeudi 6 juillet, le plan Climat reposant sur deux objectifs : ambition et solidarité.

Si l'ambition est là, avec de nombreux chantiers annoncés mais avec des mesures concrètes insuffisantes, la solidarité n'est pas totalement au rendez-vous : les exigences sociales vont se heurter à la volonté du gouvernement de casser le code du travail au profit de la compétitivité et de la croissance.

La situation écologique alarmante de la planète exige des solutions plus que des intentions.

Le lancement de chantiers ne répond pas à l'exigence d'engager des mesures concrètes mais relève plus d'une communication de bonnes intentions et renvoi à un calendrier plus ou moins flou à partir de 2018.

Des signes forts montrent que tout ambitieux qu'il veut paraître, le plan climat ne s'inscrit pas dans une rupture avec les marchés financiers et la nécessité de profit pour quelques uns.

Il fait l'impasse sur une taxe européenne sur les transactions financières (TTF) qui pourrait participer au financement de la transition écologique. En cela, le plan climat répond à la volonté d'Emmanuel Macron de satisfaire le milieu bancaire et financier.

Le plan climat ignore les conséquences des accords de libéralisation du commerce et de l'investissement (CETA, TAFTA, etc) qui bloquent toute possibilités de mener des politiques climatiques à la hauteur des enjeux.

Enfin, il élude la question du nucléaire pour la plus grande satisfaction du lobby nucléaire

Ce sont les exigences sociales qui manquent le plus dans ce plan climat.

Avec l'annonce de la fermeture des centrales électriques à charbon d'ici 2022, le plan climat prévoit d'examiner de possible « projet de reconversion des sites et la mise en place de contrats de transition écologique pour un reclassement optimal des salarié-es ». Outre l'aspect général de ces annonces, elles manquent de crédibilité face au rouleau compresseur que le gouvernement tente de mettre en place contre le droit du travail

Pour l'union syndicale solidaires, une politique climatique ambitieuse impose de répondre à plusieurs préoccupations : quels seront les effets de la transition écologique sur le niveau d'emploi ? Comment assurer les reconversions nécessaires ? Comment protéger les salarié.e.s, sécuriser leurs parcours et leurs revenus ? Que devons-nous produire et qui le décide ? Comment produire ? Comment financer et qui paye ?

Pour cela l'Union syndicale Solidaires considère nécessaire :

- la réduction hebdomadaire du temps de travail à 32h sans flexibilité ni perte de salaire et qui s'inscrit dans un processus de réduction plus important tourné vers la transformation sociale, féministe et écologique.

- l'instauration d'un nouveau statut du salarié qui repose sur la continuité du socle contractuel notamment pendant la période de formation des salarié-es touchés par l'évolution ou la disparition de leur secteur d'activité du fait de la transition écologique.

**144 Bd de la
Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

